

**ECURIE BAYARD**  
A.S.B.L.  
**DINANT**

---



“ BAYARD CONTACTS ”  
périodique trimestriel

2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2018

EDITEUR RESPONSABLE :  
HENROT H ,rue de Meursault, 22  
B-5590 LEIGNON



**MERCREDI 9 MAI**  
**et**  
**JEUDI 10 MAI 2018**

\* \* \* \* \*

**28ème**  
**RALLYE-SPRINT**  
**DE**  
**HAILLOT**

**28ème**

**RALLYE-SPRINT DE  
HAILLOT**

**Mercredi 9 mai & Jeudi 10 mai 2018**

**Club organisateur : ECURIE BAYARD asbl**

**N° d'Entreprise : 0409339703 / Visa ASAF N° 2018 - 015**

Adresse des Vérifications Administratives :  
**BUVETTE DU FOOTBALL CLUB EVELETTE**

Rue St-Donat, B-5350 EVELETTE (HAILLOT)

**Tél (0475) 39.63.49 - (0474) 40.44.94**

**GPS 50°24'55.95"N 5°10'03.46"E**

REMARQUES : R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général  
R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes / R.P.R.S. = Règlement Particulier Rallyes-Sprints

**CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES**

**CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR**

**CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT**

**CHAMPIONNAT PROVINCIAL Luxembourg**

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

Commune de Ohey  
Police Locale de Ohey  
Jeunesse de Haillot

<http://www.ecurie-bayard.be>

**E-mail : [info@ecurie-bayard.be](mailto:info@ecurie-bayard.be)**

# REGLEMENT PARTICULIER

## TIMING

**LUNDI 9 AVRIL 2018 :** Parution du règlement et date de début des paiements et engagements.

### **LUNDI 7 MAI 2018**

**10 h 00 :** Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros.

**20 h 00 :** Attribution des numéros.

**20 h 00 :** Affichage de la liste des engagés sur le site web et facebook officiel de l'Ecurie Bayard  
<http://www.ecurie-bayard.be/>

### **MERCREDI 9 MAI 2018**

**14 h 00 :** Ouverture des vérifications administratives

**Buvette du Football Club Evelette.**  
Rue St-Donat, 2, B-5350 EVELETTE  
Tél. (0474) 40.44.94.

**14 h 00 :** Distribution des road-books et début des reconnaissances.

**17 h 00 :** Ouverture des vérifications techniques.

**Parking du Football Club Evelette.**  
Rue St-Donat, 2, à EVELETTE  
Tél. (0474) 40.44.94

**19 h 00 :** Fermeture des vérifications administratives.

**19 h 30 :** Fin des reconnaissances.

**21 h 00 :** Fermeture des vérifications techniques.

### **JEUDI 10 MAI 2018**

**07 h 00 :** Ouverture des vérifications administratives complémentaires : **Buvette du Football Club Evelette.**

**07 h 10 :** Ouverture des vérifications techniques : uniquement pour les équipages ayant reçu l'autorisation préalable de la Direction de Course) :  
(NB : pas de reconnaissances autorisées le jeudi)

**Parking du Football Club Evelette.**

**07 h 30 :** Fermeture des vérifications administratives.

**07 h 40 :** Fermeture des vérifications techniques.

**08 h 20 :** Affichage de la liste des voitures qualifiées : **Buvette du FC Evelette et site** <http://www.ecurie-bayard.be/>

**08 h 30 :** Ouverture du parc de départ

**09 h 00 :** Départ voiture n° 1 pour le tronçon 1.

**11 h 35 :** Départ voiture n° 1 pour le tronçon 2.

**14 h 10 :** Départ voiture n° 1 pour le tronçon 3.

**16 h 10 :** Départ voiture n° 1 pour le tronçon 4.

**17 h 04 :** Rentrée voiture n° 1 au parc fermé.

**+ 30' après la rentrée de la dernière voiture :** Affichage officieux finaux des résultats.

**+ 30' après l'affichage officieux des résultats finaux :** Affichage des résultats officialisés.

**+ 30' après l'officialisation des résultats :** Proclamation des résultats et remise des prix.

## DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course : Bernard MARLAIRE Lic. 0986

Directeurs de Course Adjoints :  
Hugues HENROT Lic. 0835  
Eric GARNIER Lic. 0907  
Christophe CEULEMANS Lic. 0877  
Cédric SMOOS Lic. 0856  
André DEBARSY Lic. 0924

Secrétaire : Magali SOREE Lic. 0808

Secrétaires Adjoints :  
Marie-Claire TEISE  
Annie GOIS  
Chantal HENROT  
Sabrina HERBIET  
Anne DAVISTER  
Emilie DUVAL  
Anaïs VANAUBEL  
Monique DEWEZ

Directeur de la Sécurité : Ludovic DAVE Lic. 0947

<u>Directeurs Adjoins de la Sécurité :</u>	Jean-Marie GERARD Cédric WAUTOT Florent VAN UYTVANCK Olivier METNIK Didier SADZOT	Lic. 0836 Lic. 0875 Lic. 0949 Lic. 0990 Lic. 0822
<u>Responsable ES :</u>	Jean-Marie GERARD	Lic. 0836
<u>Chefs de Sécurité :</u>	René DEMARTEAU (I.R.S.N.) Christian CAREME (New SAMOURAI)	Lic. 20000 Lic. 20100
<u>Relations avec les Concurrents :</u>	Léon BLASUTIG	Lic. 0850
<u>Responsable du Service Médical :</u>	C.R.S.	
<u>Bureau des Calculs :</u>	Giovanni SGHERZI Thomas DAVE	
<u>Chronométrage :</u>	Equipes Giovanni SGHERZI	
<u>Responsable du Parc Fermé :</u>	Joël CHAMBERLAN Fabrice BERTRIN (équipe C.C.B.D.)	
<u>Chargé des Relations avec les officiels :</u>	Hugues HENROT	
<u>Service d'Intervention Rapide :</u>	C.R.S.	
<u>Extra-Sportif :</u>	Marylène VILEVAL et José BARTHELEMY Emilie DUVAL et Eric GARNIER Jocelyne DEFFOIN Didier SADZOT	
<u>Responsables des Contrôles :</u>	Chantal HENROT et Myriam MISSON Monique DEWEZ et Jessica DOUFILS Annie GOIS et Sébastien GOSSIAUX Sabrina HERBIET	
<u>Responsables du Matériel :</u>	Jean-Marie GERARD et José BARTHELEMY	
<u>Secours médicaux :</u>	- Médecin : Docteur C.R.S. - Equipe médicale : C.R.S. - Ambulances : Param Services - Nombre : 2	

## OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

<u>Commissaires Sportifs :</u>	Jean-Claude DORMAL, Président. Remy SAVARY	Lic. 0415 Lic. 0954
<u>Commissaires Techniques :</u>	Jean-Claude PUISSANT, Président Daniel RIHOUX Guy LEJEUNE E GERLACHE D LIBOIS F DENEUFBOURG, stagiaire Patrick DENEUFBOURG, Secrétaire	Lic. 0957 Lic. 0813 Lic. 0728 Lic. 0454 Lic. 0330 Lic. 0241 Lic. 0226
<u>Observateur :</u>	Steve JAUQUET	Lic. 0301
<u>Inspecteurs Sécurité :</u>	Steve JAUQUET	Lic. 0301

## PERMANENCES

<b>Avant l'épreuve :</b>	<b>DIDION Eric</b> , Secrétaire Général, rue du Village, 8, B-5560 Finnevaux Tél. (0491) 22.33.87 E-mail : <a href="mailto:didion.eric@gmail.com">didion.eric@gmail.com</a>
	<b>MARLAIRE Bernard</b> , Directeur de Course, rue des Acacias, 4, 5590 Ciney Tél. (0474) 40.44.94 E-mail : <a href="mailto:marlaire.bernard@skynet.be">marlaire.bernard@skynet.be</a>
	<b>HENROT Hugues</b> , Président, rue de Meursault, 22, B-5590 Leignon Tél. (0475) 39.63.49 E-mail : <a href="mailto:heh@belgacom.net">heh@belgacom.net</a>

Pendant l'épreuve : **Buvette du Football Club Evelette**, rue St-Donat, 2, 5350 EVELETTE  
Tél. (0475) 39.63.49 - (0476) 53.08.55 - (0474) 40.44.94

Après l'épreuve : **DIDION Eric**, Secrétaire Général, rue du Village, 8, B-5560 Finnevaux  
Tél. (0491) 22.33.86 ou (0491) 22.33.87

INTERNET : <http://www.ecurie-bayard.be> ----- E-mail : [info@ecurie-bayard.be](mailto:info@ecurie-bayard.be)

## TABLEAU D'AFFICHAGE

**Buvette du Football Club Evelette**, rue St-Donat, B-5350 HAILLOT, tél. (0475) 39.63.49

## ORGANISATION

### Article 1 DEFINITION

Les MERCREDI 9 MAI & JEUDI 10 MAI 2018, l'épreuve dénommée "28<sup>ème</sup> RALLYE-SPRINT DE HAILLOT", comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Championnats Provinciaux de Namur, Brabant et du Luxembourg sera organisée conformément aux dernières Prescriptions ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

L'épreuve n'est **PAS OPEN (ENPEA)**

### Article 2 PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape de classement en ligne d'une longueur de 10.180 m. (100 % asphalte), 14.530 m. de liaison, à parcourir 4 fois, soit un total de 98.840 m. dont 40.720 m. d'étape de classement (41,20 %).

### Article 3 ADMISSION DES VEHICULES

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R.

### Article 4 NOMBRE MAXIMAL D'ENGAGES

**Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du R.S.G. et Art. 4. du R.P.R.)**

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du R.S.G.).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du R.P.R. sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 15.04.2018 à 10.00 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

### Article 5 ENGAGEMENTS - ATTRIBUTION DES NUMEROS

#### A) ENGAGEMENT (Important : voir Art. 9 du R.S.G.)

Les bulletins d'engagement lisiblement complétés, accompagné de la fiche adéquate des « **Vérifications** » et du formulaire « **Photocopies des licences** » devra parvenir, **EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE**, au plus tôt le LUNDI 09 AVRIL 2018, et, au plus tard, le LUNDI 7 MAI 2018, à 10h00, à l'adresse suivante :

**ECURIE BAYARD, rue de Meursault, 22, 5590 LEIGNON**

### **Photocopies des licences**

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont tenus à joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

NB : Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté.

**Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :**

**IBAN BE71 3770 3899 7269 intitulé ECURIE BAYARD, Rue de Meursault, 22, 5590 LEIGNON, avec la mention " RS HAILLOT 2018, équipement .... / .... ", avant le lundi 7 mai 2018, à 10 h.**

(Attention aux délais bancaires).

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve et au maximum 1 heure avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 18h00, le mercredi 9 MAI 2018, moyennant le paiement d'une majoration de 15 € (voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b).

Le montant de l'engagement est fixé à :

- **145 €** Pour les Divisions 1/2/3, PH Classic et PH S/R.
- **180 €** pour la Division 4.

Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2018 :

Dans le cas de 1 membre de l'équipage, le montant de l'engagement en Divisions 1, 2, 3 et PH est fixé à **132,50 €**

Quant au montant de l'engagement en Division 4, il est fixé à **167,50 €**

Dans le cas de 2 membres de l'équipage, le montant de l'engagement en Divisions 1, 2, 3 et PH est fixé à **120 €**

Quant au montant de l'engagement en Division 4, il est fixé à **155 €**

### **B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (voir Art. 5 du R.P.R.S.)**

L'attribution des numéros aura lieu le LUNDI 7 mai 2018, à 20h00 . Tél. (0474) 40.44.94.

Les numéros en Divisions 1, 2, 3 et 4 seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH Classic, de **251 à 299**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro spécifique à la Division, qui leur a été attribué

## **Article 6 ASSISTANCES – RAVITAILLEMENTS**

Situation du Parc d'Assistance : **route de Sorée à EVELETTE** (à 200 m. de la Buvette du F.C. Evelette).

L'assistance se fera entre la sortie de l'ES et le PF

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25 €.

Station d'essence accessible durant l'épreuve : OUI (Station **PIRAGRI**, rue de Ciney, 389 à 5350 Ohey).

Cette station se trouve un peu avant le départ de l'Etape de Classement, sur la RN 921.

## **Article 7 RECONNAISSANCES**

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le MERCREDI 09 MAI 2018 entre 14h00 et 19h30. Pas de reconnaissance le jeudi 10 MAI 2018

**Lors des reconnaissances, LE PORT DU CASQUE EST INTERDIT.**

## **Article 8 PARC FERME**

Le Parc Fermé sera situé **route de Sorée, à EVELETTE** (entre le CH OUT Assistance et le carrefour de la RN983).

**Important** : ce Parc Fermé fonctionnera uniquement pour les Regroupements et pour le Parc de fin d'épreuve.

**Il n'y aura donc pas de Parc Fermé de départ.**

Néanmoins, ce Parc sera librement accessible aux concurrents le JEUDI 10 MAI 2018, à partir de 08h30.

## **Article 9 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

Elles auront lieu le **MERCREDI 9 MAI 2018** entre 14h00 et 19h00 et le **JEUDI 10 MAI 2018**, entre 07h00 et 07h30, pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille et qui auront reçu l'autorisation de la Direction de Course.

(NB : pas de reconnaissances autorisées le jeudi matin).

Elles se dérouleront dans la Buvette du Football Club d'Evelette, rue St-Donat, 2, à 5350 Evelette.

#### Documents à présenter :

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou "TP-L" (10€), "TP-B", "TP- A4" ou "TP-A3"(50 €), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF ;
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant ou attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un "TP-A4" ou d'un "TP-A3", si nécessaires, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

#### AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

**Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-.." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.  
Ces licences et "TP"-.." étant STRICTEMENT réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.**

#### Article 10 VERIFICATIONS TECHNIQUES (durée des V.T. – voir Art. 13 du C.C.C.T.)

Elles auront lieu le **MERCREDI 9 MAI 2018**, entre 17h00 à 21h00 et le **JEUDI 10 MAI 2018**, entre 07h10 et 07h40, pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille et qui auront reçu l'autorisation de la Direction de Course.

**Les voitures de TOUTES les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.**

Elles se dérouleront, en venant de la rue du tige, au carrefour avec la rue St Donat près de l'entrée du parking de la Buvette du Football Club d'Evelette, rue St-Donat, 2, à 5350 Evelette.

Le timing de passage aux VT sera transmis au concurrent : Lors du passage au VA

Lieu des éventuelles V.T. finales : Parking de la Buvette du Football Club Evelette, rue St-Donat à Evelette.

#### Article 11 DEVOIRS DE CONCURENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnes des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

#### Article 12 OBLIGATOIRE EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelle que nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.  
(Voir Art 2.6 du Règlement Technique Général).

**Emplacement des Vérifications techniques** après abandon ou sortie de route : Parking du F.C. Evelette.

#### Article 13 PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous, selon le timing suivant : le jeudi 10 MAI 2018. 30 minutes après l'officialisation des résultats dans la Buvette du Football Club Evelette, rue St-Donat, 2, à 5350 Evelette.

##### Coupes aux :

- 1<sup>ère</sup> Dame du classement de la Division PH S/R
- 3 premiers de la Division PH S/R (pilotes et copilotes).
- 1<sup>ère</sup> Dame du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues).
- 1<sup>ers</sup> de chaque classe PH Classic (pilotes et copilotes).
- 3 premiers de la Division PH Classic (3 classes confondues) (pilotes et copilotes).
- 1<sup>ère</sup> Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe de la Division 4 (pilotes et copilotes)
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et copilotes).
- 1<sup>ère</sup> Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 1<sup>ère</sup> écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et copilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes).

## Article 14 DIVERS

- a) Chaque équipage recevra un road-book d'assistance.
- b) Des programmes avec la carte du parcours plus une liste des engagés seront en vente aux entrées.
- c) Une restauration est prévue à la Permanence pendant toute la durée de l'épreuve.
- d) Logements possibles : - Maison du Tourisme, quai de Namur, 1, 4500 Huy – Tél. (085)21.19.15 – Fax (085) 23.29.44  
[www.pays-de-huy.be](http://www.pays-de-huy.be)  
- Office du Tourisme, place des Tilleuls, 48, 5300 Andenne – Tél. (085) 84.96.40 / F.(085) 84.96.31  
[www.andenne.be](http://www.andenne.be) - e-mail : tourisme@ac.andenne.be

## Article 15 LITIGES

Voir les dernières Prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV).

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les Articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

## APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

- Monsieur Christophe DEMARCHE, lic. 0998, Administrateur de la CSAP NAMUR, en date du 03/04/2018
- Monsieur Steve JAUQUET, lic. 0301, Responsable de la Commission " Rallye-Sprint ASAF ", en date du 03/04/2018

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- Monsieur Steve Jauquet, lic. N° 0301 en date du 31/05/2018.

Epreuve organisée avec le soutien des établissements Piragri



# PIRAGRI

# RALLYE-SPRINT DE HAILLOT

## 9 MAI & 10 MAI 2018

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES  
 CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR  
 CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT ET LUXEMBOURG

Le présent bulletin d'engagement, complété lisiblement et accompagné de la feuille des Vérifications Techniques, doit être envoyé pour le 7 mai 2018, à 10h00, à l'adresse suivante (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) :

**Ecurie Bayard asbl, rue de Meursault, 22, à 5590 LEIGNON**

N°

(CASES RESERVEES A L'ORGANISATION)

Engagement reçu le ...../...../ 2018	Payement reçu le ...../...../ 2018	de .....	DIVISION	CLASSE	Ordre d'inscription
---	---------------------------------------	-------------	----------	--------	---------------------

### PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Homme / Femme

Né(e) le : ..... Adresse : ..... N°:.....

Code postal : ..... Localité : .....

Accepte  n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N° Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	.....								

### COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Homme / Femme

Né(e) le : ..... Adresse : ..... N°:.....

Code postal : ..... Localité : .....

Si nous devons vous contacter : N° Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	.....								

### VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque : ..... Type : ..... Plaque n° : .....

Année de construction : ..... Châssis : ..... Cylindrée : ..... cc

Compagnie d'assurance : ..... Police n° : .....

Division	.....	Division 1	Classe 1	Min. A4	Classe 2	Min. A4	Classe 3		Min. A3	
		Division 2	(0 à 1400 cc)	(+ de 1400 à 1600 cc)	( + de 1600 cc)		Min. A3	Classe 7	Min. A3	
Classe	.....	Division 3	Classe 8	Min. A4	Classe 9	Min. A3	Classe 10	Min. A3	Classe 11	Min. A3
		Division 4	(0 à 1400 cc)	(+ de 1400 à 1600 cc)	(+ de 1600 à 2000 cc)	(+ de 1600 à 2000 cc)	(+ de 2000 cc)	Classe 14	Min. A3	Classe 15
Divisions	PH Classic - PH S/R		Classe 12	Min. A3	Classe 13	Min. A3	Classe 18	Min. A3	Division S/R	Min. A3
			(0 à 1600 cc)	(de 1600 cc à 2000 cc)	(+ de 1600 à 2000 cc)	(+ de 2000 cc)	(+ de 2000 cc)	(+ de 2000 cc)	(=Div.1 ou 2, + de 2500/3000cc) (pneus de tourisme)	(Toutes cylindrées)

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... Le ...../...../..... [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

# RALLYE-SPRINT DE HAILLOT

## 9 MAI & 10 MAI 2018

N°:.....

### VERIFICATIONS

#### PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : .....		Si pseudonyme : .....		Prénom : .....		Signature : .....						
..... / « ..... »		.....		.....		.....						
Province :	<b>ASAF</b>					<b>VAS</b>					<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....
	<input type="checkbox"/>											

#### COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom : .....		Si pseudonyme : .....		Prénom : .....		Signature : .....						
..... / « ..... »		.....		.....		.....						
Province :	<b>ASAF</b>					<b>VAS</b>					<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....
	<input type="checkbox"/>											

#### VOITURE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Compagnie d'assurances				Police n° :			
<b>Marque</b>		<b>Type</b>		<b>Cylindrée</b>		<b>Division</b>	<b>Classe</b>
.....		.....		.....CC		.....	.....
<b>N° immatriculation</b>				<b>N° de châssis</b>			
.....				.....			
Numéros de portières/Capot avant				Elargisseurs de voies			
Pare-brise feuilleté				Pneumatiques			
Eclairage				Fixations des roues			
Documents de bord				Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence				Anneaux de remorquage			
Canalisation d'essence				Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière				Conformité de division			
Arceau de sécurité				Vêtements (Combinaison )			
Ceintures de sécurité / Harnais				Autocollants ASAF			
Batterie				Divers :			
Extincteur				* Passeport ASAF PH N°			
Appui-tête				EN ORDRE <input type="checkbox"/> NON CONFORME <input type="checkbox"/>			
Casque / Hans							
Fixations dans l'habitacle				<u>Commissaire Technique</u>			
Publicités sur vitres				Nom/Cachet :			
Rétroviseurs Ext. / Int.				Licence N°:			
Ornement extérieur				Visa des vérifications administratives :			
Echappement							
Protections des tuyauteries							
Poids							

\* Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

**Passage aux VT, le jeudi matin : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur**

Joindre votre palmarès SVP.



N°

# Copies de vos licences "sportives" 2018

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

## Pilote :

- Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :

**PILOTE**

**LG 0000 A4 2018**

**NOM Prénom**  
--/--/----  
.....

Sexe : M

**Validité cardio : --/----**



## Copilote :

- Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :

**PILOTE**

**LG 0000 A4 2018**

**NOM Prénom**  
--/--/----  
.....

Sexe : M

**Validité cardio : --/----**



SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

### Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « T.P. » désirés ;
- Licences et autorisation\* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

.....

\* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.

# RALLYE-SPRINT DE HAILLOT - 9 et 10 MAI 2018

## PUBLICITE

La publicité "PIRAGRI" (voir ci-dessous) est obligatoire et devra être apposée juste au-dessus du numéro de compétition, et ce sur les portières avant du véhicule.

Art. 5, page 133, du Règlement Technique Général des Prescriptions Sportives de l'ASAF 2018.

(Extrait de l'Art. 5) ....

Les bandeaux supérieurs ou inférieurs des numéros de course sur une hauteur totale de 12 cm sont réservés à la publicité de l'organisateur sans contestation possible du participant.

Il est à noter que la publicité proposée par l'organisateur est obligatoire. Si le participant refuse cette publicité, ou si elle n'est pas apposée lors des vérifications techniques, les Commissaires Techniques mentionneront le fait au dit organisateur, celui-ci étant en droit d'exiger **un supplément de droit d'engagement de 25 %**,

**Soit 40,00 € pour la Division 4 ou 35,00 € pour les Divisions 1, 2, 3.**

